

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-AUBIN DE MEDOC DU 13 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le lundi treize février à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal dûment convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, Maire.

Etaient présents :

Mme Sophie ARIBAUD	M. Michel GANGLOFF
M. Patrick BALLANGER	M. Flavien GARREAU
M. Bernard BARBEAU	Mme Sylvie GROISARD
M. Stéphane BERTIN	M. Samuel HERCEK
M. Cyril BLANCHARD	Mme Christine LANG
M. Grégoire CHAMBON	M. Jean-Philippe MONMARTY
M. Patrice CLINQUART	Mme Amélie REMY
M. Claude DESBATS	M. Francis RIETHER
M. Christophe DUPRAT	Mme Joëlle RONZEAUD
M. Charles ELEGBEDE	Mme Radia SELMI
Mme Catherine ETCHEBER	Mme Marie-Noëlle VINCENT

Etaient représentés :

Mme Barbara ATKINSON représentée par Mme Marie-Noëlle VINCENT
M. Pascal ZERENI représenté par M. Francis RIETHER
Mme Isabelle GARROUSTE représentée par Mme Sylvie GROISARD
Mme Catherine FROMENTIN représentée par Mme Christine LANG
Mme Isabelle ROUCHON représentée par Mme Radia SELMI
Mme Isabelle MARTIN représentée par Samuel HERCEK
M. Franck CAVALLIER représenté par M. Charles ELEGBEDE

Secrétaire de Séance : Amélie REMY

Date de la convocation : le lundi 6 février 2023

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Présents :	22
Représentés :	7
Excusés :	0
Absents :	0
Votants :	29

Session ordinaire du Conseil Municipal du LUNDI 13 FEVRIER 2023

N°	Ordre du jour	RAPPORTEURS
	Désignation d'un(e) Secrétaire de séance	
	Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 12/12/2022	Monsieur le Maire
	Ressources Humaines	
1	Présentation du Rapport Social Unique (RSU)	Monsieur le Maire
	Finances	
2	Tarification des vacances sportives (8-12 ans) du 6 au 10 février 2023	M. Patrick BALLANGER
3	Tarification du stage de skate (12-17 ans) du 6 au 10 février 2023	M. Samuel HERCEK
4	Tarification de L'Escale Game (11-17 ans) du 13 au 17 février 2023	M. Samuel HERCEK
5	Demande d'une subvention auprès de Bordeaux Métropole pour le Festival Les Noctambules 2023	M. Samuel HERCEK
6	Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réhabilitation et l'agrandissement de la salle Ronsard	M. Francis RIETHER
7	Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour la réhabilitation et l'agrandissement de la salle Ronsard	M. Francis RIETHER
8	Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la réhabilitation énergétique de l'école Molière	M. Francis RIETHER
9	Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour la réhabilitation énergétique de l'école Molière	M. Francis RIETHER
10	Demande de subvention auprès du Fonds Vert pour la réhabilitation énergétique de l'école Molière	M. Francis RIETHER
11	Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine pour la rénovation et mise aux normes de l'Amphithéâtre de l'Espace Villepreux	M. Francis RIETHER
12	Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la rénovation et mise aux normes de l'Amphithéâtre de l'Espace Villepreux	M. Francis RIETHER

13	Actualisation de la tarification des droits de plaçage et collecte des déchets verts	M. Francis RIETHER
14	Actualisation de la tarification des repas pris au restaurant scolaire par le personnel communal pour 2023	M. Francis RIETHER
15	Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association Sandrivers	M. Francis RIETHER
16	Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association Frères des Dunes	M. Francis RIETHER
17	Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association sportive du collège Léonard de Vinci	M. Francis RIETHER
18	Rétrocession de concession	M. Bernard BARBEAU
19	Rétrocession de concession	M. Bernard BARBEAU
20	Versement d'acomptes sur subvention au profit du CCAS	M. Francis RIETHER
21	Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif	M. Francis RIETHER
22	Budget communal : Débat d'Orientations Budgétaires 2023	M. Francis RIETHER
23	Budget annexe de l'Espace Villepreux : Débat d'Orientations Budgétaires 2023	M. Francis RIETHER
24	Décisions du Maire	Monsieur le Maire
25	Annexes	

Monsieur le Maire : je vous propose de démarrer ce Conseil par une minute de silence. Nous avons un de nos anciens collègues qui est décédé, il s'agit de François Bordes. Il a été conseiller municipal ici entre le 17 décembre 2005 et mars 2008. Il n'a siégé qu'une partie de mandat car c'était une mandature plus courte. Il a été surtout et certains s'en souviennent Président du Comité des Fêtes, en compagnie de son épouse. Il avait quitté la commune de Saint-Aubin-de-Médoc il y a quelques années, et comme le dit la formule consacrée, des suites d'une longue maladie, il s'est donc éteint il y a une quinzaine de jours. J'ai donc souhaité faire cette minute de silence. Et sur la proposition de l'un de nos collègues, j'associerais à cette minute de silence le décès du dernier représentant du massacre d'Oradour-sur-Glane qui est décédé dimanche. Ce dernier représentant, qui était un enfant à l'époque où ça s'est passé. Je ne vous retracerai pas l'histoire d'Oradour-sur-Glane et aujourd'hui on n'a plus de témoin. Il va falloir lire, écrire, expliquer à tout le monde ce qui s'est passé, l'innommable, donc je vous propose d'associer ces deux personnes dans une même minute de silence.

Deux choses que je souhaitais vous dire en début de conseil, tout d'abord merci d'avoir modifié vos emplois du temps puisque ce Conseil municipal était initialement prévu le 20 février. Nous avons des dossiers de subvention, et vous pouvez voir que l'ordre du jour en comporte pas mal, que nous devons déposer avant le 15 février, c'est pour cela que nous sommes réunis. C'est le premier point que je souhaitais vous dire, et le 2^{ème}, c'est que sur les dossiers n°5 et n°11, je serai « déporté », c'est-à-dire que je ne prendrai ni part au vote, ni je m'exprimerai. Ceci en application de la loi 3 DS du 21 février 2022 car siégeant à Bordeaux Métropole et au Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, je ne pourrai pas ni intervenir ni voter sur ces délibérations, c'est Bernard BARBEAU qui me remplacera.

1 – Présentation du Rapport Social Unique (RSU) (Rapporteur : Monsieur le Maire)

L'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique a instauré l'obligation pour les collectivités territoriales et les établissements publics d'élaborer à compter du 1^{er} janvier 2021 et ce pour chaque année, un Rapport Social Unique (RSU). Celui-ci a remplacé le Bilan social.

Le RSU s'articule autour de plusieurs thématiques : emploi, recrutement, parcours professionnels, formation, rémunérations, santé et sécurité au travail, organisation du travail et amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail, action sociale et protection sociale, dialogue social, discipline.

Au-delà de l'obligation légale, le RSU permet de disposer de données chiffrées permettant d'offrir une photographie de l'emploi territorial, et de disposer d'informations pouvant faciliter les différentes actions de gestion des ressources humaines.

Il indique les principales caractéristiques des agents de la collectivité, de son organisation et ses pratiques. Il s'intéresse notamment aux évolutions en termes de statut, de formation professionnelle, d'absentéisme ou encore de rémunération.

Le RSU est à la fois :

- un outil de dialogue social
- le document fournissant les données pour l'établissement des Lignes Directrices de Gestion
- un outil de gestion des ressources humaines
- un instrument de comparaison dans le temps

Ainsi, le RSU de la collectivité a été élaboré en s'appuyant sur la base des données sociales collectées par le Centre de Gestion.

Voici les principaux indicateurs pour l'année 2021 :

- Nombre d'agents employés par la collectivité au 31/12/2021 : 128 (123 agents au 31/12/2020)

- Répartition par genre : 67% de femmes et 33% d'hommes
- 2 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent
- Cadre d'emplois le plus représenté : les adjoints techniques qui représentent 32% des agents
- Charges de personnel : 53.84% des dépenses de fonctionnement
- Prévention et risques professionnels : 2 577 € de dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail → dépenses principalement liées à la crise Covid
- Formation :
 - 26.3% des agents ont suivi une formation
 - 126 jours de formation
 - 27 215 € consacrés à la formation : 84% pour le CNFPT et 16% correspondant à d'autres organismes de formation (ECF, APNES)

Le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L231-3 et L231-4, prévoit la présentation du RSU au Comité Social Territorial et à l'assemblée délibérante de la collectivité.

Ainsi, le RSU a été présenté en Comité Social Territorial le 2 février 2023 qui a émis un avis favorable à l'unanimité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 2 février 2023 ;

Monsieur le Maire : voilà ce que je pouvais vous dire sur ce rapport, qui bien évidemment est détaillé et expliqué dans ce document. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me les poser, c'est avec plaisir que j'y répondrai. Si personne ne souhaite s'exprimer, je vais donc le mettre aux voix.

Le Conseil municipal a pris acte à l'unanimité de la présentation du Rapport Social Unique 2021 ci-annexé et de l'avis du Comité Social Territorial.

2 – Tarification des vacances sportives (8-12 ans) du 6 au 10 février 2023 (Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)

DESCRIPTIF :

Le Service des Sports propose du 6 au 10 février des vacances sportives. Au programme, deux stages au choix sur quatre séances : initiation à l'escrime ou à la gymnastique. D'autres activités sportives collectives, individuelles, de plein air (Baseball, Course d'orientation et sortie à vélo et sports de précision...) sont proposées en complément ainsi qu'une activité en extérieur pour le groupe entier (Escalade sur bloc).

Cette semaine est prévue pour 16 enfants âgés de 8 à 12 ans, encadrés par l'équipe d'animation et par des intervenants diplômés.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- permettre aux jeunes de s'initier à de nouvelles disciplines sportives
- favoriser la mixité du public par le choix de la programmation
- favoriser l'échange entre élémentaires et collégiens
- favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes.

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Patrick GIMENEZ	Directeur/animateur	BESAPT
Andrew JOURDAN	Animateur	BPEJPS

Transport :

Les transports sont effectués avec 2 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.
Les déplacements sur la commune se font à vélo.

Les prestataires :

- Block'out - 3 Rue Georges Barres, 33300 Bordeaux
- Escrime - 33160 St Médard en Jalles
- Gymnastique – 33160 St Médard en Jalles

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	<i>Lundi 6 février</i>	<i>Mardi 7 février</i>	<i>Mercredi 8 février</i>	<i>Jeudi 9 février</i>	<i>Vendredi 10 février</i>
Matin	Stage : Escrime ou gym	Stage : Escrime ou gym	Stage : Escrime ou gym	Stage : Escrime ou gym	Escalade sur bloc
Midi	<i>Repas à la cantine</i>	<i>Repas à la cantine</i>	<i>Repas à la cantine</i>	<i>Repas à la cantine</i>	<i>Repas à la cantine</i>
Après-midi	Sortie à vélo sur les sentiers de la commune	Jeux d'opposition au Dojo	Découverte du Baseball	Tournoi avec des sports d'adresse et de précision	Balade et jeux à vélo sur les pistes cyclables

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL SPORT VACANCES FEVRIER 2023 (ADOVAC)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		716,00 €	Participations	Unité	Total
Escrime	288,00 €		T1	2	64,00 €
Gymnastique	220,00 €		T2	1	45,00 €
Block'out	208,00 €		T3	1	58,00 €
			T4	1	72,00 €
			T5	1	85,00 €
Alimentation		153,00 €	T6	2	196,00 €
Carburant		30,00 €	T7	8	888,00 €
Amortissement		189,50 €	T8	0	- €
Masse salariale		1 000,00 €			
			TOTAL		1 408,00 €
			Net communal		680,50 €
TOTAL		2 088,50 €	TOTAL		2 088,50 €

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	5
Encadrant	2
Nbre heures : 10h/j	100
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	2000
Masse salariale/2	1000
Total séjour réel	2 088,50 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	2	12%	32,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	1	3%	45,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	1	7%	58,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	1	7%	72,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	1	8%	85,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	2	10%	98,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	8	51%	111,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	131,00 €
TOTAL GLOBAL		16	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	32 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	85 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	45 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	98 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	58 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	111 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	72 euros	Tranche 8 (hors commune) :	131 euros

Monsieur le Maire : les 3 délibérations qui se suivent, ce sont des activités qui ont été mises en place en plus de ce qui se fait d'habitude, et ça remplace le séjour ski. Nous avons annulé le séjour ski pour des questions financières puisque les tarifs des remontées mécaniques, les tarifs du bus, faisaient exploser les tarifs. Nous nous sommes dit que cela serait peut-être bien, puisqu'on a fait le week-end ski qui a eu beaucoup de succès, de proposer d'autres activités. Donc ces 3 opérations qui se succèdent sont prises sur le séjour ski mais on n'a pas fait le séjour ski.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

3 – Tarification du stage de skate (12-17 ans) du 6 au 10 février 2023 (Rapporteur : M. Samuel HERCEK)

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse propose du 6 au 10 février 2023 une semaine sportive et créative pour 8 jeunes de 12 à 17 ans. Les jeunes auront la possibilité de découvrir le skateboard tout au long de la semaine. Les matinées seront consacrées à la création d'un skate personnalisé, de l'encollage à la customisation de la planche. Tous les après-midis, les jeunes s'initieront au skate à l'Espace Darwin.

Les activités seront encadrées par l'équipe d'animation et par un intervenant extérieur diplômé.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- permettre aux jeunes de s'initier à une nouvelle discipline sportive
- favoriser la mixité du public par le choix de la programmation
- favoriser la sensibilisation des jeunes au côté écologique de cette démarche
- développer la créativité et le côté artistique
- favoriser l'autonomie, la coopération et la socialisation des jeunes

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION
Marion François	Animatrice
Emeline Demas	Animatrice

Transport :

Les transports seront effectués avec 1 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- Stage skate : Ecole de skateboard Hangar Darwin 33100 BORDEAUX

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :**BUDGET PREVISIONNEL :**

Semaine sport ados (Adosvac)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		900,00 €	Participations	Unité	Total
Stage skate (2h/jr)	900,00 €		T1	2	116
			T2	0	0
			T3	1	104
			T4	0	0
			T5	0	0
Petit équipement (roarokit)		440,00 €	T6	1	174
Alimentation		76,50 €	T7	4	792
Carburant		50,00 €	T8	0	0
Masse salariale		400,00 €			
			TOTAL		1 186,00 €
			Net communal		680,50 €
TOTAL		1 866,50 €	TOTAL		1 866,50 €

Coût réel du séjour :

	Lundi 6/02	Mardi 7/02	Mercredi 8/02	Jeudi 9/02	Vendredi 10/02
Matin	Encollage, mise sous presse		Ponçage	Customisation et décoration des planches	
Midi	Repas à la cantine				
Après- midi	Stage skate	Stage skate	Stage skate	Stage skate	Stage skate
Nbre de jours	5				
Encadrant	1				
Nbre heures sur la base de 8h/j	40				
Coût salaire	20,00 €				
TOTAL SALAIRE	800,00 €				
masse salariale / 2	400,00 €				
Total séjour réel	1 866,50 €				

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des vacances sportives précédentes.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes prév	% prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	2	12%	58,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	0	3%	81,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	1	7%	104,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	0	7%	128,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	0	8%	151,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	1	10%	174,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	4	51%	198,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	233,00 €
TOTAL GLOBAL		8	100,00%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	58 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	151 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	81 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	174 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	104 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	198 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	128 euros	Tranche 8 (hors commune) :	233 euros

Monsieur le Maire : l'avantage quand on vote la délibération après que cela soit passé, c'est que l'on a les retours. Et je peux vous dire que pour avoir discuté avec les enfants, le skateboard du hangar de Darwin a eu beaucoup, beaucoup de succès. Il faut dire qu'ils avaient été très heureux d'y avoir été et d'y revenir le lendemain, puisqu'il y a eu deux séances, ils ont été emballés par cet équipement. Donc, là, on a le retour en votant la délibération.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

4 – Tarification de l'Escale Game (11-17 ans) du 13 au 17 février 2023 (Rapporteur : M. Samuel HERCEK)

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse propose du 13 au 17 février 2023 de mettre en place une semaine dédiée à la découverte de l'univers des jeux d'énigmes de type « Escape Game ».

Ce stage s'adresse à 10 jeunes de 11 à 17 ans dont l'objectif est de participer à la création et la mise en place d'un « Escape Game » (définition du scénario, création des décors, mise en place et choix des énigmes).

Ce stage s'articulera autour de 3 axes : une partie réflexion et création, une partie découverte de différents types d'Escape Game lors de trois sorties et une dernière partie animation en tant que maître du jeu.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- permettre aux jeunes de découvrir un nouveau concept de divertissement et de loisirs
- être capable d'organiser un Escape Game en comprenant toutes les étapes de création et d'animation
- susciter l'implication des jeunes dans l'élaboration d'un projet
- favoriser la mixité du public par le choix de la programmation
- favoriser la sensibilisation des jeunes au côté écologique de cette démarche
- favoriser la coopération, l'écoute et la collaboration.
-

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION
SERRA PHILIPPE	ANIMATION
DEMAS EMELINE	ANIMATION
FRANCOIS MARION	ANIMATION

Transport :

Les transports seront effectués avec 2 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- SENSAS 10 rue Pourmann - 33300 Bordeaux
- ESCAPE YOURSELF - 93 Bd Albert Brandenburg - 33300 Bordeaux
- VIRTUOZ ESCAPE 233 bis avenue de la Marne - 33700 Merignac

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

Lundi 13/02	Mardi 14/02	Mercredi 15/02	Jeudi 16/02	Vendredi 17/02
Présentation du projet & jeux d'énigmes	Réflexion et création d'énigmes par petit groupe	Mise en pratique / test des énigmes par groupe et réajustements si besoin	Finalisation des décors	Test et mise en place du jeu
Sortie « Escape Yourself » Bordeaux	Petit bricolage et fabrication de décors, accessoires	Sortie « Virtuoz escape » Mérignac	Sortie « Sensas » Bordeaux 14h	Scénario animé par les jeunes du projet en tant que maître du jeu, pour les jeunes de l'Escale

BUDGET PREVISIONNEL :

Escape game (Adosvac)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		736,40 €	Participations	Unité	Total
Sensas	275,00 €		T1	1	31
Virtuoz escape	270,00 €		T2	0	0
Escape Yourself	191,40 €		T3	1	56
			T4	1	69
			T5	1	81
Alimentation		95,50 €	T6	1	94
			T7	5	535
Carburant		25,00 €	T8	0	0
Masse salariale		400,00 €			
			TOTAL		866,00 €
			Net communal		390,90 €
TOTAL		1 256,90 €	TOTAL		1 256,90 €

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	5
Encadrant	1
Nbre heures sur la base de 8h/j	40
Coût salaire	20,00 €
TOTAL SALAIRE	800,00 €
Masse salariale / 2	400,00 €
Total séjour réel	1 256,90 €

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des vacances sportives précédentes.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes prév	% prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	1	12%	31,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	0	3%	44,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	1	7%	56,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	1	7%	69,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	1	8%	81,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	1	10%	94,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	5	51%	107,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	126,00 €
TOTAL GLOBAL		10	100,00%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	31 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	81 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	44 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	94 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	56 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	107 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	69 euros	Tranche 8 (hors commune) :	126 euros

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

5 – Demande d'une subvention auprès de Bordeaux Métropole pour le Festival Les Noctambules 2023 (Rapporteur : M. Samuel HERCEK)

La Commune programme un festival musical dénommé « Les Noctambules » à destination d'un large public, avec l'entrée gratuite. Grâce à une programmation étoffée, la notoriété de ce Festival n'a cessé de croître d'année en année, avec depuis l'année 2019, une fréquentation moyenne de plus de 5000 personnes.

Cet événement musical se déroulera le 3 juin 2023.

Pour cette nouvelle édition qui sera une date anniversaire (20^{ème} édition), la Commune aura également à cœur, comme chaque année, de promouvoir des groupes locaux qui sont sortis lauréats du tremplin 2023 mais qui n'ont pas pu encore participer au Festival (car les deux dernières éditions avaient dû être annulées en raison de la crise sanitaire).

M. Samuel HERCEK : j'en profite pour dire un mot sur le Tremplin 2023 qui s'est déroulé puisque 2 groupes ont été sélectionnés. Un qui jouera sur la grande scène des noctambules et le 2nd retenu qui jouera sur la petite scène. Cela fait plusieurs années que je participe à ce Tremplin, et c'est la première année où on a pu avoir autant de public dans la salle. Nous finalisons actuellement la programmation du festival avec une tête d'affiche qui sera annoncée dans les prochaines semaines. Bordeaux Métropole a confirmé son soutien au financement du projet, prévu au sein du contrat de codéveloppement 2021-2023, et au prêt d'éléments de logistique, tels que les tours de cou.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- susciter l'implication des jeunes dans l'élaboration d'un projet : impulser une dynamique participative ;
- favoriser l'intergénérationnel autour d'un événement culturel ;
- favoriser la mixité sociale ;
- favoriser le rayonnement de la Commune au-delà de son propre territoire ;
- proposer un événement culturel sur le territoire de la Gironde en cohérence avec l'offre existante.

Bordeaux Métropole a confirmé son soutien au financement du projet prévu au sein du contrat de co-développement 2021-2023, et au prêt d'éléments de logistique (tours de cou, etc.).

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole, au regard des éléments contenus dans le dossier de demande de subvention de fonctionnement, à savoir l'obtention d'une subvention d'un montant de 7500 € pour l'édition 2023, telle que prévue par la fiche-action n°26 du contrat de co-développement 2021-2023.

M. Samuel HERCEK : et puis il ne nous manquera plus qu'une seule chose pour ce festival, c'est que le soleil soit au rendez-vous le 3 juin prochain et tous les ingrédients seront réunis pour faire un beau succès de cette 20e édition.

M. Bernard BARBEAU : Merci Samuel pour ces précisions et nous partageons de tout cœur ton vœu de soleil et de réussite.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ par 28 voix (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, se déporte du fait de son appartenance au conseil de Bordeaux Métropole).

6 – Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la réhabilitation et l'agrandissement de la Salle Ronsard (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

La commune de Saint-Aubin de Médoc, soucieuse de la mise en valeur de son patrimoine, souhaite réhabiliter et agrandir la Salle Ronsard dédiée aux activités scolaires, périscolaires et culturelles.

Les objectifs poursuivis étant :

- La rénovation du bâtiment existant ;
- La création d'un espace dédié à l'accueil périscolaire et de loisirs ;
- L'agrandissement de la salle principale pour l'accueil d'une scène mobile ;
- Engager une démarche de développement durable.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1 598 000 € HT.

Vu l'article L2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire préfectorale précisant les dispositions réglementaires concernant la DETR 2023, et notamment les conditions d'attribution ainsi que le déroulement de la procédure,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 février 2023, sollicitant une demande d'aide au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour ce projet,

Considérant qu'au regard de ces dispositions, la commune, étant éligible à la DETR 2023, souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Préfecture de la Gironde, selon les modalités de financement détaillées ci-dessous :

REHABILITATION ET AGRANDISSEMENT DE LA SALLE RONSARD

DEPENSES EN HT		RECETTES	
Travaux	1 598 000,00 €	DETR	559 300,00 €
		DSIL	479 400,00 €
		CAF	Montant à déterminer
		Autofinancement	559 300,00 €
TOTAL HT	1 598 000,00 €		1 598 000,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement du projet de réhabilitation et d'agrandissement de la Salle Ronsard, tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

7 – Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour la réhabilitation et l'agrandissement de la Salle Ronsard (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

La commune de Saint-Aubin de Médoc, soucieuse de la mise en valeur de son patrimoine, souhaite réhabiliter et agrandir la Salle Ronsard dédiée aux activités scolaires, périscolaires et culturelles.

Les objectifs poursuivis étant :

- La rénovation du bâtiment existant ;
- La création d'un espace dédié à l'accueil périscolaire et de loisirs ;
- L'agrandissement de la salle principale pour l'accueil d'une scène mobile ;
- Engager une démarche de développement durable.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1 598 000 € HT.

Vu l'article L2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire préfectorale précisant les dispositions réglementaires concernant la DSIL 2023, et notamment les conditions d'attribution ainsi que le déroulement de la procédure,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 février 2023, sollicitant une demande d'aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

Considérant qu'au regard de ces dispositions, la commune étant éligible à la DSIL 2023 souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Préfecture de la Gironde, selon les modalités de financement détaillées ci-dessous :

DEPENSES EN HT		RECETTES	
Travaux	1 598 000,00 €	DETR	559 300,00 €
		DSIL	479 400,00 €
		CAF	Montant à déterminer
		Autofinancement	559 300,00 €
TOTAL HT	1 598 000,00 €		1 598 000,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement du projet de réhabilitation et d'agrandissement de la Salle Ronsard, tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Monsieur le Maire : je rappelle juste que la rénovation de la Salle Ronsard va répondre à 3 axes majeurs. Tout d'abord, avoir un accueil de loisirs permanent. Lorsqu'il y aura un spectacle dans la grande partie de la salle Ronsard, cet accueil de loisirs sera également là, il a été dimensionné en fonction des élèves de l'école Molière. Nous aurons une réponse aux activités culturelles puisque nous aurons 270-280 places ce qui répond tout à fait à la population de Saint-Aubin. Et enfin la 3ème chose, c'est que cela répond à la vie associative puisque je rappelle que la salle Ronsard a aussi une activité à destination de la vie associative. Beaucoup d'associations y font des activités, qui vont de la plus calme telle que le yoga ou le Pilate, le poker, la bourse aux vêtements, enfin je pourrais multiplier toutes les activités qui s'y font. Et tout cela, avec une grosse rénovation énergétique du bâtiment. Ce n'est pas que ce bâtiment soit celui qui ait la plus grosse dépense, contrairement à celui que l'on va voir après, mais c'est un bâtiment conçu dans les années 90, et la vision que l'on avait de l'isolation et de l'énergie en 1990 n'était pas tout à fait la même que celle que l'on peut avoir aujourd'hui. Donc cette rénovation répondra à plusieurs critères, et c'est pour cela que l'on espère avoir des subventions élevées dans le cadre de ces améliorations-là.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

**8 – Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la réhabilitation énergétique de l'Ecole Molière
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

La commune de Saint-Aubin de Médoc souhaite afficher sa volonté d'inscrire des actions communales en faveur de l'environnement et de développement durable.

Le volet « transition énergétique » du programme comprend notamment la rénovation énergétique globale de l'Ecole Molière.

Afin de réaliser cette réhabilitation complète, la Commune est accompagnée par le SDEEG 33 pour la Maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage déléguée, et par la Banque des Territoires pour le financement des travaux.

De plus, la commune est accompagnée par le Conseil en Energie Partagée avant et après le projet. A l'appui de cette réflexion, la commune souhaite respecter les objectifs du Décret Tertiaire.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1 628 469 € HT.

Vu l'article L2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire préfectorale précisant les dispositions réglementaires concernant la DETR 2023, et notamment les conditions d'attribution ainsi que le déroulement de la procédure,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 février 2023, sollicitant une demande d'aide au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL),

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 février 2023, sollicitant une demande d'aide au titre du « Fond Vert »,

Considérant qu'au regard de ces dispositions, la commune étant éligible à la DETR 2023 souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Préfecture de la Gironde, selon les modalités de financement détaillées ci-dessous :

REHABILITATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MOLIERE - TRAVAUX

DEPENSES EN HT		RECETTES PREVISIONNELLES	
Travaux	1 628 469.00 €	DSIL	404 117,00 €
		DETR	404 117,00 €
		FONDS VERT	488 540,00 €
		Autofinancement	331 695,00 €
TOTAL HT	1 628 469.00 €		1 628 469.00 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement du projet de réhabilitation énergétique de l'école Molière, tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Monsieur le Maire : voilà donc 2 délibérations, là, sur un projet qui est un petit peu novateur. Je vous rappelle la philosophie de la rénovation de l'école Molière avec un anglicisme qui n'est pas très joli « intracting ». C'est-à-dire que l'on va financer l'emprunt que l'on va faire pour financer Molière avec les économies d'énergie. En fait, nous confions l'intégralité de la mission au Syndicat Départemental d'Énergie et Environnement de la Gironde, qui va, accompagné de la Banque des Territoires, mettre au point un plan de financement et rénover par tranches. Pourquoi par tranches ? Parce que l'école est occupée. Alors c'est une rénovation énergétique au sens propre du terme, et également une rénovation de confort. Parce que bien évidemment quand on refait l'isolation, quand on refait l'électricité, quand on refait le chauffage, on en profite pour refaire les peintures, on en profite pour refaire le sol, pour changer les fenêtres etc... si tout à l'heure je vous disais que dans les bâtiments des années 90 l'isolation n'était pas la même, là on est dans un bâtiment des années 60. L'isolation est encore plus lointaine et dans certaines classes, il n'y en a pas du tout, il y a le mur et l'enduit. Et donc ce dispositif est intéressant puisqu'il est assez indolore. Je vous rappelle que sur le plan de financement que nous avons élaboré, on est quand même sur un coût de rénovation qui n'est pas négligeable puisqu'on est à 1700000€ sur la rénovation et si tout se passe comme nous l'avons prévu il restera 330000€ à la charge de la commune, ce qui est quand même très raisonnable quand on voit le travail qu'il y a à faire. C'est un dispositif aussi vertueux puisque ça nous incite à faire le plus d'économies possible pour que notre coût de financement soit le plus bas possible, c'est un peu ça le principe. Nous sommes commune pilote, la Banque des Territoires est venue à Saint-Aubin avant les travaux et elle viendra après, elle est donc présente. Et nous avons également pris rendez-vous avec la Secrétaire générale de la Préfecture, qui est aussi Sous-Préfète de Bordeaux, à qui nous allons aller présenter le projet et voir si les subventions que nous attendons rentrent bien dans ce dispositif-là. Le gouvernement a été très clair, les bâtiments qui ont été ciblés pour rénover, ce sont les écoles. On sait qu'en France les écoles ont été construites dans les années 60 et 70, à un moment où la population et les naissances augmentaient, donc c'est bien dans cet esprit-là qu'il faut rénover. On n'a pas besoin de le faire à l'école Jean-de-la-Fontaine puisqu'elle est plus récente alors qu'à Molière il y a vraiment besoin de le faire. Donc c'est un dispositif intéressant qu'il faut pousser jusqu'au bout même si, et je tiens à le signaler au passage, et j'y associe Bernard Barbeau, j'y associe Francis RIETHER, j'y associe notre Directeur Général des Services et le Service des Finances, c'est du travail. Parce que voter ces délibérations ce soir, ça ne va pas nous prendre beaucoup de temps, les déposer demain ça va en prendre un peu plus, mais il faudra surtout les suivre. Parce que je vous le rappelle, quand on vous donne de l'argent, ça ne se fait pas comme ça, il faut que vous prouviez que vous le dépensez bien, il faut que les factures soient bien acquittées pour que l'on puisse vous rembourser, etc... donc, cela demande un gros suivi derrière qui vient en plus du reste

mais, au bout du compte, c'est tout le monde qui sera gagnant. Voilà ce que je voulais vous dire sur la rénovation de l'école Molière, nous avons donc 2 délibérations la DSIL tout d'abord, et la DETR.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

**9 – Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour la réhabilitation énergétique de l'Ecole Molière
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

La commune de Saint-Aubin de Médoc souhaite afficher sa volonté d'inscrire des actions communales en faveur de l'environnement et de développement durable.

Le volet « transition énergétique » du programme, comprend notamment la rénovation énergétique globale de l'Ecole Molière.

Afin de réaliser cette réhabilitation complète, la Commune est accompagnée par le SDEEG 33 pour la Maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage déléguée, et par la Banque des Territoires pour le financement des travaux.

De plus, la commune est accompagnée par le Conseil en Energie Partagée avant et après le projet. A l'appui de cette réflexion, la commune souhaite respecter les objectifs du Décret Tertiaire.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1 628 469 € HT.

Vu l'article L2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire préfectorale précisant les dispositions réglementaires concernant la DSIL 2023, et notamment les conditions d'attribution ainsi que le déroulement de la procédure,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 février 2023 sollicitant une demande d'aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 février 2023 sollicitant une demande d'aide au titre du « Fond Vert »,

Considérant qu'au regard de ces dispositions, la commune étant éligible à la DSIL 2023 souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Préfecture de la Gironde, selon les modalités de financement détaillées ci-dessous :

REHABILITATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MOLIERE TRAVAUX

DEPENSES EN HT		RECETTES PREVISIONNELLES	
Travaux	1 628 469.00 €	DSIL	404 117,00 €
		DETR	404 117,00 €
		FONDS VERT	488 540,00 €
		Autofinancement	331 695,00 €
TOTAL HT	1 628 469.00 €		1 628 469.00 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement du projet de réhabilitation énergétique de l'école Molière, tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Monsieur le Maire : donc, c'est un nouveau dispositif qui est plutôt orienté sur la rénovation énergétique, et on est bien dedans, et donc là aussi on va essayer d'aller défendre notre dossier bec et ongles.

Francis RIETHER : pour compléter ce que disait Monsieur le Maire tout à l'heure, dans cette démarche que l'on a engagée avec le SDEEG et la Banque des Territoires, le coût de l'emprunt donc le taux, dépend en fait du temps de retour des travaux que l'on va engager. Si les travaux engagés ont un temps de retour très court, par exemple sur certains types d'isolation, si c'est moins de 13 ans le taux est quasiment à 0. Et si le temps de retour est plus long le taux de l'emprunt sera à 2%, 3%. Cela a pour but d'inciter les collectivités à faire les travaux avec un temps de retour court et donc faire des économies d'énergie très rapidement.

Monsieur le Maire : cette précision est importante car plus on en fera, plus le taux sera bas. Il faut que l'on récupère cela y compris sur une chose, et on avait fait quelques études qui n'étaient pas concluantes à l'époque mais qui le sont davantage aujourd'hui, du fait du coût de l'énergie, ce sont les panneaux photovoltaïques, quitte à le réinjecter dans le réseau. L'école Molière, elle n'est utilisée que 140 jours par an mais on peut produire de l'énergie électrique qui peut être réinjectée dans le réseau. Cela peut aussi être une solution, en tout cas tout le monde travaille dessus. Monsieur BARBEAU, je souhaiterais que l'on réunisse à nouveau le comité de pilotage de l'école Molière pour que l'on fasse un petit point là-dessus, ainsi qu'un point d'étape lorsque le cabinet nous aura rendu un premier audit, mi-mars. Puisque le syndicat souhaiterait commencer les travaux en septembre sur le premier couloir classe 1 et 2.

Bernard BARBEAU : je pense que l'on pourra faire la même chose sur Ronsard lorsque l'APS sera un peu plus avancé.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

10 – Demande de subvention auprès du Fonds Vert pour la réhabilitation énergétique de l'Ecole Molière (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

La commune de Saint-Aubin de Médoc souhaite afficher sa volonté d'inscrire des actions communales en faveur de l'environnement et de développement durable.

Le volet « transition énergétique » du programme comprend notamment la rénovation énergétique globale de l'Ecole Molière.

Afin de réaliser cette réhabilitation complète, la Commune est accompagnée par le SDEEG 33 pour la Maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage déléguée, et par la Banque des Territoires pour le financement des travaux.

De plus, la commune est accompagnée par le Conseil en Energie Partagée avant et après le projet. A l'appui de cette réflexion, la commune souhaite respecter les objectifs du Décret Tertiaire.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1 628 469 € HT.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 février 2023 sollicitant une demande d'aide au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL), pour ce projet,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 février 2023 sollicitant une demande d'aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), pour ce projet,

Afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département de la Gironde, selon les modalités de financement détaillées ci-dessous :

REHABILITATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MOLIERE – TRAVAUX

DEPENSES EN HT	RECETTES PREVISIONNELLES
-----------------------	---------------------------------

Travaux	1 628 469.00 €	DSIL	404 117,00 €
		DETR	404 117.00 €
		FONDS VERT	488 540,00 €
		Autofinancement	331 695,00 €
TOTAL HT	1 628 469.00 €		1 628 469.00 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement du projet de réhabilitation énergétique de l'école Molière tel, que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre du « Fond Vert ».

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

**11 – Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine pour la rénovation et mise aux normes de l'Amphithéâtre de l'Espace Villepreux
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

La commune de Saint-Aubin de Médoc, soucieuse de la mise en valeur de son patrimoine, souhaite rénover et mettre aux normes l'amphithéâtre de l'Espace Villepreux.

Les objectifs étant de permettre une ouverture au public de cet équipement dans le cadre des activités culturelles de la Commune et des activités séminaires du site.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 623 053,78 € HT.

Afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine selon Les modalités de financement détaillées ci-dessous :

RENOVATION ET MISE AUX NORMES DE L'AMPHITHEATRE DE L'ESPACE VILLEPREUX

DEPENSES EN HT		RECETTES PREVISIONNELLES	
Travaux	623 053,78 €	Région	Montant à déterminer
		DETR 2023	218 068,82 €
		Autofinancement	404 984,96 €
TOTAL HT	623 053,78 €		623 053,78 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement du projet de rénovation et mise aux normes de l'Amphithéâtre de l'Espace Villepreux tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ par 28 voix (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, se déporte du fait de son appartenance au conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine).

**12 – Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la rénovation et mise aux normes de l'Amphithéâtre de l'Espace Villepreux
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

La commune de Saint-Aubin de Médoc, soucieuse de la mise en valeur de son patrimoine, souhaite rénover et mettre aux normes l'amphithéâtre de l'Espace Villepreux.

Les objectifs étant de permettre une ouverture au public de cet équipement dans le cadre des activités culturelles

de la Commune et des activités séminaires du site.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 623 053,78 € HT.

Vu l'article L2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire préfectorale précisant les dispositions réglementaires concernant la DETR 2023, et notamment les conditions d'attribution ainsi que le déroulement de la procédure,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 février 2023 sollicitant une demande d'aide auprès du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine pour ce projet,

Considérant qu'au regard de ces dispositions, la commune étant éligible à la DETR 2023, souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Préfecture de la Gironde, selon Les modalités de financement détaillées ci-dessous :

RENOVATION ET MISE AUX NORMES DE L'AMPHITHEATRE DE L'ESPACE VILLEPREUX

DEPENSES EN HT		RECETTES	
Travaux	623 053,78 €	Conseil Régional	Montant à déterminer
		DETR 2023	218 068,82 €
		Autofinancement	404 984,96 €
TOTAL HT	623 053,78 €		623 053,78 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement du projet de rénovation et mise aux normes de l'amphithéâtre de l'Espace Villepreux tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (DETR).

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

13 – Actualisation de la tarification des droits de plaçage et collecte des déchets verts (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

Afin de prendre en compte les hausses successives liées au coût de l'énergie, de l'eau et de l'entretien de l'espace public, il est proposé d'actualiser les différents tarifs de facturation dans le domaine de l'occupation du domaine public tels que les stands de ventes hors marché du vendredi, les foires et cirques, ainsi que les différentes tarifications des droits de place sur le marché hebdomadaire du vendredi et sur le tarif de collecte des déchets verts.

Pour mémoire, la tarification relative à la collecte des déchets verts en gros volume date du 12 Juillet 2007 (délibération n° 62 du 05 Juillet 2007).

Concernant le droit de place pour l'occupation du domaine public hors emplacement du marché du vendredi (07h/13h), la dernière tarification votée en Conseil municipal date du 23 mars 2009 ainsi que pour les droits de place du marché du vendredi (délibération n° 24 du 23 Mars 2009).

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les tarifs suivants, afin qu'ils prennent effet lorsque la présente délibération sera exécutoire :

Tarifs relatifs à	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Collecte des déchets verts gros volumes	10 € du mètre cube	10 € du m ³
Droit de place pour terrasses sur domaine public	10 € du mètre carré	12 € du m ²

Droit de place pour l'installation d'appareils de vente sur le domaine public, de bornes de collecte, de bornes de charge, de bornes de retrait.	10 € du m ² (calculés sur l'encombrement de l'équipement)	12 € du m ² (calculés sur l'encombrement de l'équipement)
Droit de place sur le marché du vendredi simple	1,20 € du mètre linéaire	1,50€ du mètre linéaire
Droit de place sur le marché du vendredi avec électricité	1,20 € du mètre linéaire + 1,50 €	1.80 € du mètre linéaire
Droit de place sur le marché du vendredi avec eau	1,20 € du mètre linéaire + 1,50 €	1.80 € du mètre linéaire
Droit de place sur le marché du vendredi avec électricité et eau	1,20 € du mètre linéaire + 1,50 € + 1,50€	2 € du mètre linéaire
Location de prise électrique pour candélabres pour les abonnés du marché	Caution de 150 €	Gratuit
Location de prise électrique pour candélabres pour les non abonnés du marché	Caution de 150 €	Prêt contre échange avec des documents d'identité
Droit de place pour l'installation d'un véhicule et ou d'un attelage sur le domaine public simple	1,20 € du mètre linéaire	1,50 € du mètre linéaire
Droit de place pour l'installation d'un véhicule et ou d'un attelage sur le domaine public avec électricité	1,20 € du mètre linéaire + 1,50 €	1,80 € du mètre linéaire
Droit de place pour l'installation d'un véhicule et ou d'un attelage sur le domaine public avec eau	1,20 € du mètre linéaire + 1,50 €	1,80 € du mètre linéaire
Droit de place pour l'installation d'un véhicule et ou d'un attelage sur le domaine public avec électricité et eau	1,20 € du mètre linéaire + 1,50 € + 1,50€	2 € du mètre linéaire
Droit de place sur le domaine public à des fins non lucratives, comme des activités organisées par des associations ayant leur siège social à Saint-Aubin de Médoc ou par des associations reconnues d'utilité publique ou ONG.	Gratuit	Gratuit
Droit de place sur le domaine public pour l'organisation de vides greniers ou foires organisés par des associations ayant leur siège social à Saint-Aubin de Médoc	Gratuit	Gratuit
Droit de place sur le domaine public pour l'exploitation de cirques, théâtres, spectacles de cascades ou assimilés	Gratuit	15 € par jour d'occupation du domaine public (montage, exploitation et démontage)
Droit de place pour le stationnement de caravanes de forains et ou d'organisateur de spectacles (cirques, théâtre, cascadeurs etc.)	Gratuit	10 € par jour avec accès à un point d'eau collectif

Il est proposé au Conseil municipal de valider l'ensemble de ces tarifs.

(Cette délibération annule et remplace les délibérations n° 62 du 05 Juillet 2007 et n° 24 du 23 mars 2009)

Monsieur le Maire : il s'agit d'un certain nombre d'actualisations prises en compte, la dernière délibération datée du 12 juillet 2007 pour la collecte des gros volumes et pour le marché du 23 mars 2009, cela veut dire que l'on n'augmente pas tous les jours. L'eau n'a pas encore augmenté, la régie n'a pas œuvré, mais l'électricité, elle, a fortement augmenté et l'on reste quand même avec des prix très très raisonnables.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

14 – Actualisation de la tarification des repas pris au restaurant scolaire par le personnel communal pour 2023

(Rapporteur : M. Francis RIETHER)

Vu l'article L.242-1 du Code de la Sécurité Sociale ;

Vu les articles L.136-1 et L.136-2 du Code de la Sécurité Sociale ;

Vu l'article 14 de l'Ordonnance 96-50 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'Arrêté du 10 décembre 2002 ;

Vu la Circulaire interministérielle DSS/SDFSS/5B n°2003-07 du 7 janvier 2003 ;

Les agents communaux ont la possibilité de prendre leur repas au Restaurant Scolaire municipal contre le paiement d'une participation.

La fourniture de repas dans un restaurant scolaire, géré ou subventionné par l'employeur, moyennant une participation des personnels, constitue un avantage en nature.

Par conséquent, si la participation financière est inférieure à l'évaluation forfaitaire fixée annuellement par arrêté, la différence est soumise à cotisations.

Cependant, selon les règles en vigueur visés ci-dessus, l'avantage en nature peut être évité lorsque la participation de l'agent est au moins égale à la moitié du forfait prévu par les textes.

Pour l'année 2023, ce forfait est de 5,20 € (source URSSAF).

Afin d'éviter qu'un avantage en nature « nourriture » soit constitué pour les agents par la collectivité, et sur les conseils de l'URSSAF, la participation acquittée par le personnel communal doit être supérieure ou égale à ce barème.

Il est donc proposé que le tarif du repas soit de 2,60 € pour l'ensemble du personnel communal (fonctionnaires, contractuels, contrats aidés, stagiaires, jobs d'été) pour l'année 2023.

Monsieur le Maire : c'est une délibération que l'on prend tous les ans, pour actualiser nos tarifs, et pour que nos agents puissent manger dans de bonnes conditions, et surtout que cela ne soit pas considéré comme un avantage en nature. Car si l'on met le tarif au deçà de 2,60€ l'URSSAF nous a indiqué que cela devenait un avantage en nature. L'autre jour j'ai même vu au restaurant de la métropole de Bordeaux, que si les gens ne prennent pas au minimum pour 2,60€, il faut quand même qu'ils paient 2,60€ même s'ils n'en ont pas pour cette valeur. Je pense que c'est pareil au Conseil Régional.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

15 – Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association « Sandrivers »

(Rapporteur : M. Francis RIETHER)

Pour mémoire, il est rappelé que la Commune aide régulièrement les Saint-aubinois lorsqu'ils présentent un projet

intéressant, qu'il s'agisse d'un projet sportif, humanitaire, qui allie justement l'épreuve sportive à un objectif humanitaire.

Aujourd'hui, deux jeunes saint-aubinois, qui ont créé pour l'occasion l'association « SANDRIVERS », ont présenté leur dossier de sponsoring pour une participation au Raid 4L Trophy 2023, afin d'effectuer une demande de subvention auprès de la Commune.

Pour pouvoir y participer, ils sont donc à la recherche de subventions qui doivent être versées à leur association. Naturellement, au cas où, pour une raison quelconque, l'équipage ne pourrait participer à l'événement, cette subvention exceptionnelle ne serait pas versée.

Le Conseil municipal est donc sollicité :

- pour accepter l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 € (sous réserve d'une participation au Raid) à l'association « SANDRIVERS » ;
- pour autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, si nécessaire, avec ladite association, pour entériner cette participation communale.

Cette subvention exceptionnelle sera inscrite à l'article 6574 du budget communal.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

16 – Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association Frères des Dunes (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

Pour mémoire, il est rappelé que la Commune aide régulièrement les Saint-aubinois lorsqu'ils présentent un projet intéressant, qu'il s'agisse d'un projet sportif, humanitaire, qui allie justement l'épreuve sportive à un objectif humanitaire.

Aujourd'hui, deux frères, saint-aubinois, ont créé pour l'occasion l'association « Frères des Dunes », et ont présenté leur dossier de sponsoring pour une participation au Raid 4L Trophy 2023, afin d'effectuer une demande de subvention auprès de la Commune.

Pour pouvoir y participer, ils sont également à la recherche de subventions pour leur association. Naturellement, au cas où, pour une raison quelconque, l'équipage ne pourrait participer à l'événement, cette subvention exceptionnelle ne serait pas versée.

Le Conseil municipal est donc sollicité :

- pour accepter l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 € (sous réserve d'une participation au Raid) à l'association « Frères des Dunes » ;
- pour autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, si nécessaire, avec ladite association, pour entériner cette participation communale.

Cette subvention exceptionnelle sera inscrite à l'article 6574 du budget communal.

Monsieur le Maire : donc, ces 4 pilotes sont prêts à partir dès demain, puisqu'on a reçu les 2 équipages en mairie. Il y a un 3e équipage pour lequel nous avons voté une subvention en 2021, ils n'ont pas pu partir en 2022 et ils partiront cette année en 2023. Nous aurons donc 3 équipages de Saint-Aubin sur la ligne de départ pour rejoindre Marrakech.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

17 – Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association sportive du collège Léonard de Vinci (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

L'équipe EPS du collège Léonard de Vinci a saisi Monsieur le Maire, par courrier en date du 11 janvier dernier, pour une demande de subvention exceptionnelle concernant la participation de deux équipes au championnat de France UNSS de Cross-Country de Dijon.

La participation de huit élèves saint-aubinois à cette épreuve sportive engendre des frais supplémentaires pour l'association sportive, estimée à 153 € par élève et accompagnateur.

Le Conseil municipal est donc sollicité :

- pour accepter l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association sportive du collège Léonard de Vinci ;
- pour autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, si nécessaire, avec ladite association, pour entériner cette participation communale.

Cette subvention exceptionnelle sera inscrite à l'article 6574 du budget communal.

Monsieur le Maire : donc c'est une aide qui leur a permis d'aller faire le championnat de France UNSS de cross country de Dijon. il y avait des frais inhérents au déplacement donc nous y participons ce qui me paraît normal et logique, le collège étant sur Saint Aubin de nombreux saint-aubinois y ont participé. R

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

18 – Rétrocession de concession (Rapporteur : M. Bernard BARBEAU)

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus spécialement son article L 2122-22, 8° alinéa ;
Vu la délibération du Conseil Municipal déléguant au Maire une partie de ses pouvoirs ;
Vu l'arrêté portant réglementation de la Police du Cimetière ;

Il est fait part à l'assemblée délibérante de la demande de rétrocession présentée par M. Jean-Jacques COMBAREL, domicilié 30A, Chemin de la Tuilerie à Saint-Aubin de Médoc concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

- concession columbarium n°43 acquise en date du 28/10/2019
- concession trentenaire acquise pour une somme de 645 euros

Cette concession se trouvant vide de toute sépulture, M. Jean-Jacques COMBAREL déclare vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour, à la Commune, afin qu'elle en dispose selon sa volonté.

M. COMBAREL accepte la proposition d'achat de la commune de 400 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'entériner la rétrocession à la commune de la concession funéraire de M. COMBAREL, située au columbarium communal, au prix de 400 euros.
- de dire que cette dépense soit imputée sur les crédits du budget de la commune.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

19 – Rétrocession de concession (Rapporteur : M. Bernard BARBEAU)

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus spécialement son article L 2122-22, 8° alinéa ;
Vu la délibération du Conseil Municipal déléguant au Maire une partie de ses pouvoirs ;
Vu l'arrêté portant réglementation de la police du cimetière ;

Il est fait part à l'assemblée délibérante de la demande de rétrocession présentée par Mme Valérie MECHERNENE née PICART, domiciliée 3 Allée des bergeries à Saint-Aubin de Médoc, concernant la concession

funéraire dont les caractéristiques sont :

- Concession columbarium N°23 acquise en date du 10/07/2013
- Concession trentenaire acquise pour une somme de 645 euros.

Cette concession se trouvant vide de toute sépulture, Mme Valérie MECHERNENE née PICART, déclare vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour, à la Commune, afin qu'elle en dispose selon sa volonté.

Mme MECHERNENE accepte la proposition d'achat de la Commune de 300 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'entériner la rétrocession à la Commune de la concession funéraire de Mme Valérie MECHERNENE née PICART, située au columbarium communal, soit rétrocédée à la Commune au prix de 300 euros.
- de dire que cette dépense soit imputée sur les crédits du budget de la commune.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

20 – Versement d'acomptes sur subvention au profit du CCAS (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;

Considérant que, d'après les textes précités, il est désormais nécessaire de définir les modalités d'utilisation des subventions municipales supérieures à 23 000 € ;

Considérant que les acomptes sur subventions ne peuvent être mandatés qu'après l'approbation du budget primitif, sauf en cas de délibération antérieure pour autoriser le versement d'acomptes ;

Considérant que le CCAS de Saint-Aubin de Médoc ne peut assurer ses missions qu'avec des recettes provenant de la subvention communale ;

Il est proposé au Conseil municipal de verser un acompte sur subvention de 25 000 € au profit du CCAS, à valoir sur la subvention de fonctionnement qui lui sera attribuée au cours de l'exercice 2023.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023 du Budget Principal, article 657362 « Subvention de fonctionnement au CCAS ».

Monsieur le Maire : Le budget primitif sera voté le 13 mars, et donc il faut bien fonctionner en attendant.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

21 – Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1,

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette,

Considérant l'affectation et le montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget :

Chapitre - Opération	Crédits Ouverts 2022 (BP+BS+DM)	Montant autorisé avant le vote du budget 2023 (25%)
Chapitre 21		

- Opération 141	228 796.46 €	57 199.11 €
Chapitre 23		
- Opération 142	1 699 371.83 €	424 842.96 €
- Opération 180	100 000.00 €	25 000.00 €
- Opération 190	100 600.00 €	25 150.00 €
- Opération 200	170 399.00 €	42 599.75 €
Total dépenses d'investissement hors dette	2 299 167.29 €	574 791.82 €

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2023 avant le vote du budget primitif 2023, dans la limite des crédits représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

22 – Budget communal : Débat d'Orientations Budgétaires 2023 (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

M. RIETHER indique au Conseil municipal que les orientations budgétaires 2023 sont présentées conformément aux articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. RIETHER informe le Conseil municipal que, conformément à l'article 2312-1 du CGCT, dans les Communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu en conseil municipal sur les orientations générales du Budget.

La teneur du débat d'orientations budgétaires sera retranscrite dans une délibération de l'assemblée.

Les dispositions de la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 prévoient la réalisation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), adressé à chaque conseiller municipal, et la nécessité de procéder à un vote.

Il est exposé que pour se conformer à la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.

M. RIETHER communique donc à l'assemblée les éléments contenus dans le ROB joint en annexe du présent ordre du jour, avant d'engager le débat et de procéder au vote.

Francis RIETHER : pour cette présentation, que nous allons faire en plusieurs points, je vais commencer par vous présenter le contexte économique international et national, puis la loi des finances 2023, la situation financière de la commune en 2022, la projection sur 2023 de nos investissements et du budget annexe de l'Espace Villepreux. Il est important de rappeler dans quel contexte économique va s'inscrire notre exercice budgétaire 2023. Sur la scène internationale, l'année 2022 a été fortement marquée par la crise énergétique et la guerre en Ukraine qui ont assombri le contexte économique mondial. Au niveau national, on notera principalement en 2022 la sortie progressive de la crise COVID, qui a permis quand même une certaine croissance de 2,6%, mais un déficit public toujours important qui représente aujourd'hui 5% de notre PIB alors que l'objectif de l'Union européenne est de l'ordre de 3%. Mais surtout, en 2022, une inflation record d'environ 6% due à l'explosion des coûts de l'énergie. En 2023/2024, les incertitudes sont toujours fortes. Dans un contexte où les tensions sur les marchés de l'énergie se détendraient, l'économie française renouerait avec une croissance plus soutenue à l'horizon 2024. Donc le PIB augmenterait de 1,8% et l'objectif de 2% d'inflation totale se retrouverait en 2024. Donc, là, je vais vous parler de la loi de finances 2023. Cette loi de finances s'inscrit dans un contexte complexe mais globalement assez peu de

nouveauté par rapport aux années précédentes : la fin de la réforme de la taxe d'habitation puisqu'en 2023 plus aucun contribuable ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale, soit un gain en pouvoir d'achat d'environ 700€ par an pour un habitant de Saint-Aubin en 2023 par rapport à 2022. Il y a aussi la mise en place de l'amortisseur électricité qui vise à garantir un prix raisonnable de l'électricité aux collectivités. La commune est éligible à cet amortisseur par rapport aux contrats sur nos bâtiments, mais pas sur l'éclairage public parce que notre coût au prix moyen est déjà inférieur à ces seuils. La mise en place d'un fonds vert, on en parlait tout à l'heure, à hauteur de 2 milliards pour financer les projets écologiques des collectivités territoriales. Donc nous allons solliciter ce fonds pour la rénovation de Molière. Puis la revalorisation des bases fiscales, revalorisation de 3,4% en 2022, en 2023 cette revalorisation des bases devrait se situer autour de 7,1%. En fait, ce coefficient est déterminé en prenant l'évolution des indices des prix entre novembre 2021 et novembre 2022. Et pour terminer on peut noter, et c'est exceptionnel depuis quelques années, une légère augmentation de la dotation globale de fonctionnement pour la commune, donc on aura 6000€ de plus en 2023. Il faut noter quand même que nous avons eu une perte cumulée de presque 4 000 000 d'euros sur les 10 dernières années. Maintenant je vais vous présenter la situation financière de la commune en 2022, ce sont des chiffres provisoires puisqu'on n'a pas encore le Compte Administratif en totalité. Donc les recettes de fonctionnement pour 2022 sont de 10 451 000€, en face de ça des dépenses de de 8 400 000€, et une épargne de gestion de 2 000 000 d'€. Si à cela on retranche le remboursement des intérêts à hauteur de 280 000€, il nous reste une épargne brute de 1 777 000€. Avec cela on a commencé à rembourser la dette, à hauteur de 472 000€, ce qui nous laisse afin 2022 une épargne nette de 1,3 millions d'€, ce qui correspond à notre capacité d'autofinancement pour 2023 et qui va nous permettre d'auto financer en grande partie nos investissements en 2023. Nous allons passer à nos projections sur 2023, dans la continuité du travail déjà engagé, la maîtrise de nos dépenses pour absorber l'inflation galopante j'en ai parlé tout à l'heure, optimisez nos recettes pour dégager de l'autofinancement et limiter le recours à la dette. Tout ceci bien sûr en confortant nos services auprès des administrés. On a donc les lignes directrices du budget 2023 qui s'articule autour de 4 grandes orientations : la première, en matière fiscale, une augmentation limitée du taux d'imposition pour intégrer l'inflation, dûe aux dépenses énergétiques, à l'alimentation, aux prestataires de tous les services, les travaux, le coût de la main-d'œuvre. Sur le terrain des dépenses, on travaille sur une stricte maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement malgré l'inflation et une gestion assez stricte de la masse salariale et des charges financières. Nous avons demandé entre autres aux services une gestion des projections de dépenses 2023, avec au moins - 2% par rapport à 2022, bien sûr sur ce qui était possible, car sur l'énergie par exemple ce ne sera pas le cas. En matière d'endettement, nous allons limiter l'encours de dette en lien avec notre capacité de désendettement. Et l'on aura sûrement, nous le verrons un peu plus tard, recours à l'emprunt en 2023, voire 2024 pour financer la salle Ronsard puisqu'on n'aura pas pu le financer avec l'autofinancement. Et sur le terrain de l'investissement, notre priorité, les opérations de maintien en état, de rénovation et de mise aux normes de notre patrimoine, ainsi que quelques gros chantiers que je vous détaillerai un peu plus tard. Donc maintenant on arrive aux dépenses de fonctionnement, que l'on va voir un peu plus précisément. Celles-ci sont donc lourdement impactées par l'inflation en 2023. Les charges à caractère général dépendent de nombreux facteurs comme les évolutions du prix des fluides, des denrées alimentaires, qui sont en forte augmentation due à l'inflation. Nous avons chiffré ces augmentations à hauteur de 400 000€. Par ailleurs nous avons mis en œuvre un plan de sobriété, justement pour limiter ces dépenses et dépenser mieux, on le verra un peu plus tard. Sur les charges de personnel, qui représentent 55% de nos dépenses de fonctionnement, on a tenu compte de l'impact de la revalorisation du point d'indice au 1er juillet de 2022, +3.5% donc 140000€ sur une année pleine, la revalorisation du smic et les effets de la composante glissement vieillesse technicité, donc les promotions, les retraites, ancienneté etc... et une probable revalorisation du point d'indice au 1er juillet 2023. Donc là on ne l'a pas encore prise en compte mais il est probable que cela soit décidé, +3% qui correspondrait environ à 60000€. Donc malgré une stabilisation des effectifs, ces évolutions structurelles devraient représenter environ 200000€ en termes d'augmentation des charges du personnel. Sur le chapitre atténuation de produits, il s'agit principalement de l'attribution de compensation versée à Bordeaux Métropole et qui augmente assez peu. Mais aussi l'augmentation du reversement de la loi SRU, c'est tout ce qui tourne autour du pourcentage des logements sociaux sur la commune. Nous avons aussi dans ces atténuations de produits les subventions qui sont versées aux associations, donc on restera dans une fourchette de 77000€, c'est ce que l'on avait versé en 2022. Et pour les charges financières, elles continuent à diminuer même si on prend un emprunt à la fin de l'année il ne sera remboursé qu'à partir de 2024. Je dirais que pour 2023 nous avons une trajectoire maîtrisée de nos dépenses malgré une inflation galopante qui devrait entraîner, avec une projection prudente, une augmentation globale de l'ordre de 600000€ en 2023. Je vais vous faire un petit zoom sur le plan de sobriété énergétique que nous avons mis en œuvre, et qui est une des composantes de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Nous avons

une action particulière sur l'éclairage public, avec l'extinction nocturne qui va se mettre en place dès que les armoires auront été installées mais aussi un gros travail de remplacement des luminaires par les LEDs. On s'attaque aussi aux bâtiments communaux avec une baisse adaptée des températures en fonction de l'utilisation, puisqu'on ne fait pas la même chose à la crèche et par exemple dans les bureaux de la mairie, une réduction des horaires de chauffage et une fermeture des écoles La Fontaine et Perrault pour les vacances scolaires, dont on concentre les activités sur Molière. On a mis en œuvre une action de sensibilisation auprès du personnel communal, les associations et les entreprises de notre territoire. Et on a aussi comme on le verra plus tard des actions de fonds de rénovation énergétique du patrimoine bâti (salle Ronsard, Molière, Espace Villepreux).

Après les dépenses, nous allons passer aux recettes. Nos recettes en 2023 seront encore à la hausse, dopées par la dynamique fiscale et la fréquentation des services publics. Compte tenu d'une partie des dépenses que nous ne maîtrisons pas, et que l'on a vu puisqu'elles seront de plus de 600000€ entre l'augmentation des fluides et la masse salariale, il nous faut sécuriser nos recettes. Sur le volet de la fiscalité, qui représente plus des 3/4 de nos recettes, et donc malgré la dynamique des bases, l'évolution du produit et de la taxe foncière, qui est aujourd'hui quasiment la seule taxe dont nous sommes maîtres, je vous rappelle que la taxe d'habitation sur la résidence principale disparaît et la taxe d'habitation des résidences secondaires est marginale pour notre commune puisqu'on a moins d'une vingtaine de résidences secondaires si je ne m'abuse. Donc, pour maintenir la qualité de service pour nos administrés et continuer à investir, il est envisagé d'augmenter de 1,3 point le taux de la taxe foncière sur la propriété bâtie. Aujourd'hui nous sommes à 41,66%, et nous envisageons donc de passer à 42,91% ce qui reste encore en dessous de la moyenne départementale qui est de près de 44%. Et si l'on prend l'ensemble de ces mesures pour ce qui est du volet de la fiscalité, ça nous permettrait de générer une recette complémentaire de l'ordre de 640000€. Toujours sur le côté fiscal, on a dans nos recettes la taxe additionnelle sur les droits de mutation. Je vous rappelle que sur chaque maison vendue sur la commune, la commune touche 1,2% du montant de la vente. Même si le marché immobilier est actif sur Saint-Aubin, on a eu un peu plus de 700000€ en 2022, il se contracte en raison de la difficulté d'obtention des prêts et nous prévoyons donc une recette en baisse de l'ordre de 100000€ pour 2023 sur cette taxe additionnelle. Donc, en conclusion, sur les recettes de fonctionnement 2023 telles qu'elles sont envisagées, elles devraient nous permettre de construire un budget en gardant l'objectif de maintenir une épargne nette positive qui nous permet donc de favoriser l'autofinancement, on l'a vu tout à l'heure, et avec toujours un haut niveau de service pour nos administrés. On a vu les dépenses et les recettes de notre budget de fonctionnement prévisionnel pour 2023, dans ses grandes orientations. Pour le chapitre des investissements, nous avons donc des gros projets pour 2023 et 2024 que l'on a déjà vu dans notre plan pluriannuel d'investissement. Pour 2023, on a la réhabilitation de l'amphithéâtre de l'Espace Villepreux, la rénovation du sol de l'église, la réfection du parking de l'Espace Villepreux. Et donc sur l'exercice 2023 qui serait également sur 2023 et 2024, la rénovation et l'agrandissement de la salle Ronsard, la rénovation globale et énergétique de l'école Molière, projets, que nous avons vu tout à l'heure et pour lesquels on a demandé des subventions. À ces travaux il faut ajouter l'acquisition d'équipements liés au fonctionnement des services et toujours un gros programme de rénovation de l'éclairage public. L'ensemble de ces investissements auxquels il faut ajouter les restes à réaliser de 2022, donc ce qui a été engagé en 2022 et que l'on n'a pas encore payé, ça nous amène à un budget d'investissement de plus de 2 000 000 d'euros pour 2023 et à peu près les mêmes chiffres pour 2024. Et face à ces dépenses d'investissement, on a les recettes pour 2023, la première recette sera l'autofinancement net issu de la sobriété budgétaire 2022 qui pourrait se situer aux alentours de 1 300 000€, le fonds de compensation de la TVA au prorata des dépenses de 2022, que l'on envisage à hauteur de 230000€, les subventions sur nos projets, telles qu'on les a demandées. Je rappelle quand même que lorsqu'on demande une subvention, on n'est pas sûr de l'avoir au montant demandé. Et en fonction de tout cela, on verra si l'on prend un emprunt, ou non, pour compléter le financement du projet de la salle Ronsard. Je vous rappelle que dans notre PPI (plan pluriannuel d'investissement), on avait prévu de prendre un emprunt en 2022, 2023, ou 2024 en fonction de l'avancement des travaux. Voilà donc ce qu'il en est pour les recettes d'investissement. Nous en avons fini globalement pour les orientations du budget principal de la commune, avant de passer au débat je vous propose de parler tout de suite du budget annexe de l'espace Villepreux. Pour l'Espace Villepreux en 2022, le budget était en nette reprise après la période COVID, puisqu'on a eu plus de 80000€ de recettes sur les séminaires, mais on est toujours en dessous de l'année 2019. Et donc pour 2023, on a un budget avec une activité que l'on imagine, assez comparable à 2022 avec de belles perspectives, mais impacté par les travaux de rénovation sur le parking qui peuvent nous bloquer un peu pour certaines activités. Donc belle reprise d'activité pour Villepreux en 2022 et belle perspective pour 2023. Pour conclure cette présentation avant de passer au débat, je dirais qu'avec notre dette maîtrisée, les recettes fiscales dynamiques, tout cela associé à notre sobriété budgétaire et malgré un contexte économique très inflationniste, notre situation financière reste saine. Elle nous permet dans les années

futures d'investir avec un faible recours à l'emprunt et de conforter la qualité de service à nos administrés pour que Saint-Aubin soit toujours un village prudent, un village sportif, nature, solidaire et durable. Et maintenant place au débat.

Monsieur le Maire : merci Francis pour cette présentation, merci aussi pour tout le travail qui était derrière auquel j'associe le Directeur Général des Services et le Service des Finances parce qu'il y a eu un gros travail derrière pour arriver à cette présentation. J'ouvre donc le débat, qui souhaite s'exprimer ?

M. Charles ELEGBEDE : Avant la déclaration j'avais juste besoin d'une précision M. RIETHER, parce que j'ai vu dans le plan de financement, dans les recettes, qu'il y avait un emprunt de prévu de 1 000 000€. J'ai bien vu ou pas ?

M. Francis RIETHER : oui il y a un emprunt prévu de 1 000 000€ mais ça va dépendre de l'avancement des travaux, des projets que l'on va faire au moment où on fera le budget et cela dépendra aussi des subventions que nous allons obtenir. Donc on pourrait prévoir un emprunt, quand on est dans un débat d'orientation budgétaire, on est toujours prudent sur les recettes et prudent sur les dépenses aussi. Aujourd'hui, si on voulait vraiment faire l'ensemble des investissements que nous avons prévus, tout payer, et si ça avançait vraiment à la vitesse que l'on voulait, il faudrait certainement lancer un emprunt fin 2023 pour commencer à rembourser en 2024.

M. Charles ELEGBEDE : merci pour cette précision, merci Monsieur le maire. Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers concitoyens présents dans la salle ainsi que ceux qui nous suivent en télétransmission. Le débat d'orientation budgétaire est un moment important dans la vie de notre commune puisque c'est travers ce dernier que le Conseil municipal présente la politique budgétaire qui impactera l'année en cours et sans doute les années à venir, dès lors qu'il y a des projets pluriannuels qui sont décidés. Comme il a été rappelé, le contexte économique mondial et européen est largement impacté par la guerre en Ukraine. Sans oublier que l'économie mondiale ne s'est pas encore complètement remise de la pandémie du COVID-19. Tout cela génère une incertitude particulièrement forte sur le plan national avec un niveau de tension élevé sur certains approvisionnements, comme vous l'avez dit, les hydrocarbures, les matières premières, l'énergie etc... Une inflation galopante et un coût de la vie de plus en plus cher, en particulier pour ce qui concerne l'énergie. Dans ce contexte difficile, la loi de finances 2023 a pris des mesures pour accompagner les collectivités locales. Le bouclier tarifaire et l'amortisseur électricité, la revalorisation des bases locatives 2023, la dotation globale de fonctionnement, une DGF en légère augmentation, de 120 000€ on est passé à 126 000€ pour 2023, le fonds vert que la commune prévoit de solliciter, on en a discuté tout à l'heure, la suppression de la taxe d'habitation compensée par d'autres mesures. Evidemment, cette liste n'est pas exhaustive et on pourra se référer à la loi de finances 2023 pour avoir les mesures complètes. Concernant la situation financière de la commune, nous Notons une capacité d'autofinancement de 1 300 000€ en 2022, et 1 250 000€ prévu en 2023, laissant effectivement des marges de manœuvre positives pour les investissements. Toutefois, nous devons noter que la dette par habitant, qui passerait à 1136€ en 2023, et plutôt dans sa fourchette haute au regard des communes de la même strate. Ceci constitue un point de vigilance que nous ne devons pas perdre de vue. Toujours dans ce rapport d'orientation budgétaire, nous avons noté les objectifs fixés pour l'année 2023, à savoir : poursuivre la maîtrise des dépenses pour absorber l'inflation des coûts de l'énergie, des carburants, l'augmentation du coût du travail, optimiser les recettes pour continuer à dégager de l'épargne ou de l'autofinancement pour investir, contenir l'endettement. J'ai noté la phrase de Monsieur RIETHER tout à l'heure « trajectoire maîtrisée des dépenses ». Enfin, nous notons dans ce rapport d'orientation budgétaire des projets d'investissement pour 2023, que sont : la réhabilitation de l'amphithéâtre de l'Espace Villepreux, la rénovation du sol de l'église, la réfection du parking de l'Espace Villepreux, ainsi que des projets qui sont à cheval sur les exercices 2023 2024 comme notamment la rénovation et l'agrandissement de la salle Ronsard et la rénovation énergétique de l'école Molière. Ce sont des projets nécessaires pour la commune, en particulier le projet de rénovation et d'agrandissement de la salle Ronsard, qui est bien évidemment important pour l'accueil de nos enfants et pour offrir un espace d'événement plus confortable sur la commune. En conclusion, un programme d'investissements prévus en 2023 qui semble en cohérence avec la situation financière de la commune, avec un point de vigilance sur la maîtrise majeure de l'endettement par habitant qui se situe dans sa fourchette haute.

Monsieur le Maire : je vous remercie Monsieur ELEGBEDE, vous avez finalement résumé la situation, et on fait tous les 2 le même constat. D'abord quelques points positifs, et cela va vous faire plaisir, donc je ne résiste pas au fait de vous le dire, la DGF augmente. Alors, on aurait souhaité qu'elle augmente davantage, mais enfin elle ne

baisse plus et c'est déjà un progrès considérable. Elle augmente de 6000€ alors c'est déjà bienvenu mais comme le dit Francis RIETHER, et le gouvernement que vous soutenez n'est pas le seul responsable évidemment, mais on a quand même perdu 4 000 000€. Et si on les avait, on n'en serait pas là. Ce budget a été compliqué à élaborer, pourquoi ? parce qu'on est au carrefour de plusieurs choses. D'abord, une dépense qui explose du fait d'éléments exogènes, ce n'est pas nous qui avons décidé que le carburant augmentait, qui avons décidé que l'électricité augmentait, et c'est encore moins nous qui avons décidé que le salaire des agents de la fonction publique allait augmenter. Même si quelque part, au fond de nous, on se dit qu'il est quand même normal qu'il soit augmenté. A un moment donné, vous ne pouvez pas rester depuis des années avec les mêmes traitements. Donc c'est quand même, cette affaire, un petit peu plus de 600 000€. Ce n'est pas rien 600 000€, c'est quand même une somme. Dans le même temps, on se dit qu'on a quand même besoin de rénover nos bâtiments communaux pour qu'ils consomment moins d'énergie. Parce qu'on a tous bien compris que le prix de l'énergie ne reviendrait pas au prix où il était avant. On faisait il y a quelques jours un comparatif sur le gaz, il était à 28€ quelque chose comme ça, il est stabilisé aujourd'hui à 50, il est monté à 300 ou 400, mais il est stabilisé à 50, il ne revient pas à 28. Ce qui veut dire que même aujourd'hui, avec des tensions un peu moins importantes sur ce marché, on ne reviendra pas à ce prix-là. Alors, certes, il y a le bouclier tarifaire, et c'est une très bonne chose, mais encore une fois toutes ces aides elles sont pour les mauvais élèves. Nous, sur l'énergie électrique de l'éclairage public, vu qu'on avait un prix intéressant, on ne rentre pas dans le bouclier tarifaire, c'est un peu ennuyeux. Et puis, on était face à une véritable réalité, est-ce qu'on dégrade ou pas les services aux habitants. Et je peux vous dire qu'il y a un certain nombre de communes qui sont allées plus loin que simplement se poser la question. Qu'est-ce que c'est dégrader les services aux habitants ? C'est simple, c'est fermer l'accueil de loisirs à 18h30 au lieu de 19h, c'est limiter le nombre d'enfants accueillir un accueil périscolaire ou en accueil de loisirs. J'ai certains collègues maires qui me disait que maintenant ils ne prenaient plus que les enfants dont les 2 parents travaillent, ici, ça n'existe pas. Est-ce qu'on continue à collecter les déchets verts ? Alors, vous allez me dire, ce n'est pas grand-chose, mais tout ce qu'on collecte, avec une forte augmentation depuis le COVID, c'est autant qu'on a en moins dans les bois et il faut quand même aussi avoir conscience de ça. Est-ce qu'on continue à apporter ces services à des tarifs relativement raisonnables pour nos habitants ? Et bien, la réponse est oui. Donc s'il faut investir, s'il faut continuer à absorber la hausse et on ne sait pas jusqu'à quand elle va durer, tout en rénovant notre patrimoine communal, et bien l'équation elle est assez simple, c'est-à-dire qu'il faut activer plusieurs leviers. Alors le premier, c'est de demander à nos services comme l'a fait Francis RIETHER dans ces réunions budgétaires avec les élus et les agents, c'est moins 2% sur la dépense 2023. Chaque fois qu'on peut gratter quelque chose, on gratte, par exemple dans le cadre de la saison culturelle, il y aura un spectacle de moins. Voilà il y aura des choses en moins, à un moment donné, c'est comme ça, il faut faire quelques économies et elles ne sont pas faciles à faire ces économies. À un moment donné, c'est de se dire, on va faire de la sobriété énergétique parce que ça coûte moins cher, et Francis RIETHER l'a dit. 21° dans les écoles maternelles, 19° dans les écoles, et ainsi de suite. On passe notre temps à éteindre les lumières, à faire attention, la semaine dernière, on a éclairé le terrain de rugby à LEDS et c'est 75% de dépenses en moins. Alors, vous me direz, on ne va pas révolutionner Saint-Aubin avec le terrain de rugby, mais c'est un exemple. Ici, dans cette salle, on est passé à LEDS, comme dans plein d'endroits. Mais ce n'est pas suffisant encore, même en réduisant les dépenses, même en comptant les aides qui nous sont octroyées, et il ne faut pas les minimiser, ce n'est encore pas suffisant si l'on veut avancer. Il ne restait alors qu'une seule solution qui était d'activer le levier fiscal. Et je crois qu'il faut être honnête et le dire, à un moment ou plus de la moitié des Saint-Aubinois vont voir disparaître la taxe d'habitation, et chacun peut prendre son cas personnel, je prends le mien, c'est celui que je connais le mieux, je sais que j'aurai 740€ en moins à payer en 2023 sur la taxe d'habitation. C'est clair, c'est 740€ que je n'aurais pas à dépenser, et bien sur ces 740€ je peux en consacrer une petite somme sur un effort, que tout le monde aura à faire, pour pouvoir continuer à investir, continuer à proposer du service, et continuer à préparer l'avenir. Parce que le pire du pire, et un certain nombre qui sont autour de la table s'en rappellent, on a trouvé une situation dans les bâtiments communaux, lorsque l'on est arrivés, catastrophique. Moi je ne suis pas éternel, je ne resterai pas maire de Saint-Aubin toute ma vie, mais ceux qui me succéderont, je serai content de leur laisser un patrimoine municipal en état. Qu'ils n'aient pas à faire les gros investissements que l'on a été obligé de faire. Rappelez-vous, on nous a suffisamment critiqués sur l'endettement, et concrètement c'était pour construire des bâtiments qui n'existaient pas. La crèche était prête à fermer, l'école, c'était des préfabriqués entassés, les seules salles pour les associations étaient la salle Ronsard et la salle Auristelle, vous vous en rappelez, ce n'est pas si vieux que ça. Donc, moi je ne souhaite pas laisser à mes successeurs ce type de choses. Moi, je veux préparer l'avenir, et c'est pour cela qu'on rénove les bâtiments et puis c'est nécessaire par rapport à la population. Et puis, il faut être prudent, et c'est ce que Francis RIETHER a comme mission. C'est minimiser les recettes et maximiser les dépenses dans les prévisions. Et oui, parce que les recettes, on ne sait jamais si elles viennent, on

inscrit les recettes que lorsqu'elles sont notifiées ou qu'elles existent, bon il y a des recettes on les connaît, la recette des impôts on la connaît. Et Saint-Aubin à cette particularité que d'autres n'ont pas, c'est que 80% de nos recettes ce sont les impôts. Et quand on se compare aux autres on se rend compte que les aides qui nous sont octroyées sont moins importantes que dans les autres communes. On avait posé la question avec David BENIGNO lors d'un rendez-vous avec le Directeur de Cabinet du Préfet, et nous lui avons dit, qu'à Saint-Aubin, nous avons 120€ d'aide par habitant, alors que la moyenne de la strate est à 250 et que les communes autour de chez nous sont à 400. Et il m'a répondu " mais Monsieur le Maire vous avez des habitants qui sont riches, taxez-les ! ». Voilà la réponse que l'on me fait, « on ne va pas vous en donner davantage parce que vous pouvez vous débrouiller autrement ». Aujourd'hui la construction de ce budget a été compliquée, parce qu'elle dépend de plusieurs paramètres. Très honnêtement sans la dépense supplémentaire énergétique nous n'étions pas obligés d'augmenter les impôts. Très concrètement, si on n'a pas le carburant, si on n'a pas l'électricité, si on n'a pas les denrées alimentaires, je mets de côté le point d'indice parce que je ne veux pas le mêler à ça, mais s'il n'y avait pas eu ces 3 choses, carburant, électricité, denrées alimentaires, ça passait. Parce que je vais vous le dire, l'augmentation des impôts, c'est 140000€. On prend 140000€ aux saint-aubinois sur 7 000 000€. Restons quand même raisonnables, il s'agit d'une somme mais le reste, ne dépend pas de nous, le reste c'est l'état qui choisit de faire la hausse des bases. Donc 140000€ sur 600 dont on a besoin, il y a des efforts qui sont faits ailleurs. Ce ne sont jamais des choses très agréables, mais c'est ainsi, à un moment donné il faut savoir prendre ses responsabilités et faire en sorte que le service apporté aux habitants, soit de qualité, et qu'il puisse continuer de ne pas inscrire leurs enfants à la cantine et les laisser quand ils veulent, continuer à faire comme ils veulent, ce qui est quand même un gros avantage. Continuez à avoir des installations sportives en état, continuer à avoir une vie associative intéressante. Tout le monde sera content pour les manifestations lorsqu'ils vont se garer sur le parking, recharger leurs voitures électriques, rechargez leurs vélos électriques. Voilà cela fait partie des choses qu'ils seront tout à fait contents d'utiliser dans les années qui viennent, ou en tout cas dans les 2 années qui viennent, mais vous avez bien noté Monsieur ELEGBEDE que certaines choses étaient sur 2 exercices. Tout cela va dépendre évidemment du rythme auquel on va le faire, de la capacité des entreprises et des marchés publics. On verra comment les choses se passent parce que vous savez là aussi quelques fois, on a des surprises. Par exemple, pour l'église, un jour avec Monsieur BARBEAU on s'était dit que l'on allait refaire le sol de l'église, on était parti pour le faire l'année d'après et on l'a fait 9 ans plus tard. Il a fallu être patient, j'espère qu'on ne mettra pas 9 ans pour le reste mais quelquefois c'est un peu décourageant le temps que l'on peut mettre pour réaliser tous ces projets.

Francis RIETHER : juste pour un petit complément de réponse sur la dette. Comme vous l'avez vu dans la présentation, on est très attaché et on suit de près notre encours de dette. Et juste pour donner en complément quelques chiffres, si on fait un emprunt d'un 1 000 000 d'euros fin 2023, sachant qu'on rembourse en gros de l'ordre de 450000€ par an du capital de la dette, début 2025, on sera revenu à la dette d'aujourd'hui. Et si on suit l'indicateur, qui est un indicateur assez courant aujourd'hui sur la capacité de désendettement de la commune, l'encours de dette divisé par l'épargne brute, combien d'années il faudrait pour rembourser notre dette si on prenait toute l'épargne brute pour ne faire que ça, on était à un peu plus de 9 ans en 2017, en 2022 en descend à 4,68 et si on prend un emprunt d'un 1 000 000 en 2023 on remonte à 5,1. Sachant que le chiffre auquel les autorités de la Cour des comptes commencent à nous regarder, c'est si on dépasse plus de 10 ans. Donc, on garde une capacité de désendettement dans une bonne moyenne par rapport aux communes de la strate.

Monsieur le Maire : oui parce qu'en fait en 2025, on a des emprunts qui tombent, qui seront remboursés parce qu'ils ont été pris dans les années 2000. Ils vont arriver au terme de leur durée de remboursement. Après, il ne faut pas avoir peur de l'endettement tant qu'on est aux alentours de 1000€/habitant. Tant qu'on reste aux alentours de 1000€ c'est tout à fait raisonnable. On a connu d'autres périodes moins raisonnables, je vous l'avoue Monsieur ELEGBEDE. Et justement quand on a connu ça, c'est un petit peu comme quand vous avez un marteau une pointe, si vous vous tapez le doigt avec le marteau, la fois d'après, vous mettez vos doigts plus loin.

Francis RIETHER : je souhaite remercier le service finance, le Service Ressources Humaines et le Directeur Général des Services avec qui on a pas mal travaillé pour pouvoir sortir tous ces chiffres-là. Donc il y a un gros travail que l'on ne voit pas qui est fait par les services et sans eux je n'aurais pas pu écrire tout ça.

Charles ELEGBEDE : nous nous associons à ces remerciements quand nous avons vu les documents qui ont été proposés, qui étaient très fournis et conséquents.

Monsieur le Maire : si vous côtoyez des collègues dans d'autres communes vous pourrez remarquer que le document du rapport d'orientations budgétaires est loin d'être à ce niveau. Là, on a quelque chose de grande qualité, de transparent, et c'est normal, c'est logique et c'est ainsi. La loi NOTRe a transformé le débat d'orientations budgétaires, on doit désormais prendre acte, on ne vote pas.

Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientations budgétaires du Budget communal ainsi que du Rapport d'Orientations Budgétaires annexé.

23 – Budget de l'Espace Villepreux : Débat d'Orientations Budgétaires 2023 (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

M. Francis RIETHER indique au Conseil municipal que les orientations budgétaires 2023 sont présentées conformément aux articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. RIETHER informe le Conseil municipal que, conformément à l'article 2312-1 du CGCT, dans les Communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu en conseil municipal sur les orientations générales du Budget.

La teneur du débat d'orientations budgétaires sera retranscrite dans une délibération de l'assemblée.

Il est exposé que pour se conformer à la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.

Les dispositions de la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 prévoient la réalisation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), adressé à chaque conseiller municipal, et la nécessité de procéder à un vote.

M. RIETHER communique donc à l'assemblée les éléments contenus dans le ROB joint en annexe du présent ordre du jour, avant d'engager le débat et de procéder au vote.

Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientations budgétaires du Budget annexe de l'Espace Villepreux ainsi que du Rapport d'Orientations Budgétaires annexé.

24 – Décisions du Maire (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Décision n°11 du 14/12/2022 :

Vu le projet de développer sur le territoire communal l'implantation de station de recharge pour véhicules électriques,

DECIDE :

Article 1 : de signer une convention d'occupation temporaire (COT) du domaine public avec la société Station-e pour l'implantation d'une station de recharge pour véhicules électriques sur le parking de la Plaine des Sports.

25 – Annexes

- *Synthèse du Rapport Social Unique (RSU)*
- *Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)*

